

<https://enseignants.se-unsa.org/Segpa-circulaire-grille-horaire-et-regime-indemnitare>



Segpa : circulaire, grille horaire et régime indemnitaire

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : lundi 16 novembre 2015

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Après 18 mois de discussions, [la nouvelle circulaire Segpa](#) est parue ainsi que la [nouvelle grille horaire élève](#).

Modalités d'orientation, organisation pédagogique, horaires, programmes et évaluation des élèves revisités. Le SE-Unsa vous propose **une brochure** pour vous aider à y voir plus clair.

Dans le même temps, le ministère a ouvert un groupe de travail début novembre pour présenter les propositions d'indemnisation notamment en Segpa, Érea et Ulis. À plusieurs reprises, le SE-Unsa avait rejeté les projets qui nous avaient été soumis parce qu'en deçà des rémunérations actuelles.

Quelles mesures ?

Les heures de coordination et de synthèse seraient remplacées par un alignement indemnitaire entre les collègues PE et PLP (voir fichier en PJ). Pour rappel, il n'est plus possible de toucher des heures supplémentaires hors face-à-face élève, comme le précise la circulaire sur les IMP (indemnités pour missions particulières). La circulaire maintenait cependant cette possibilité pour les heures de coordination et de synthèse.

Ceci dit, pour le SE-Unsa, le compte n'y est pas, que ce soit pour les PE ou les PLP. Aussi, nous avons demandé que des dispositions soient prises pour éviter de brutales pertes de pouvoir d'achat. De plus, il n'apparaît plus de bornes pour ces heures. Elles doivent être définies.